



C. PCT 1500

Le 2 février 2017

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, le 2 février 2017, le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a publié la 3 millionième demande internationale déposée selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Cette publication marque une étape importante dans l'histoire du traité et dans celle de l'Organisation.

Depuis ses débuts modestes en 1978, avec 18 États contractants, le PCT est devenu le pilier central du système international des brevets, le principal moyen utilisé par les déposants pour obtenir une protection par brevet à l'échelle internationale dans un ou plusieurs des 151 États contractants que compte actuellement le PCT et un modèle de réussite en matière de multilatéralisme et de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Tout au long de ses 39 années d'existence, le nombre de demandes internationales n'a cessé d'augmenter, passant de 459 dépôts au cours de la première année à plus de 230 000 en 2016, soit un résultat bien au-delà des attentes de ceux qui créèrent le système du PCT dans les années 60. Aujourd'hui, le système du PCT constitue l'un des principaux atouts de l'OMPI, car il représente 76% de ses recettes et permet de financer le programme de coopération pour le développement de l'Organisation et de nombreuses autres activités. J'ai toutes les raisons de croire que sa croissance et son dynamisme se poursuivront. Le succès du système du PCT témoigne aussi de l'esprit visionnaire des pères fondateurs du PCT qui, il y a 40 ans, ont pressenti l'intérêt de proposer un service mondial pour aider les innovateurs à obtenir la protection par brevet de leurs inventions à l'échelle internationale.

/...

Je souhaite saisir cette occasion pour vous remercier tous, autant les innovateurs du monde entier que les utilisateurs du système, de même que les représentants des États contractants du PCT, le personnel des offices agissant en leurs différentes qualités, au sein du système du PCT et pour ce dernier, ainsi que les représentants des organisations internationales et non gouvernementales et des groupes de la société civile, pour votre inestimable soutien et votre précieuse collaboration, pour votre foi et votre confiance en ce système, et pour votre contribution aux efforts déployés par le Bureau international pour développer le système afin qu'il continue de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. Ce succès n'aurait pas été possible sans votre soutien indéfectible.

Afin de poursuivre l'œuvre des pères fondateurs du PCT, il va falloir faire évoluer le système de façon qu'il reste le principal outil d'appui à l'innovation. À cet égard, je souhaite appeler votre attention sur un mémorandum intitulé "The PCT System – Overview and Possible Future Directions and Priorities", disponible sur le site Web de l'OMPI (en anglais seulement) à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/en/3million/index.html>. Ce mémorandum présente une vue d'ensemble du système du PCT et certains des défis auxquels il est confronté. Il a pour objet d'encourager la réflexion sur les orientations et priorités générales des travaux qui devront être menés à l'avenir pour poursuivre l'amélioration du système.

Le Bureau international reste déterminé à travailler de concert avec toutes les parties prenantes du PCT pour améliorer le fonctionnement du système du PCT, dans l'intérêt des États membres, des offices, des déposants et des tiers.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry